



Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

**CONCOURS NATIONAL D'AGRÉGATION**  
**EN DROIT PRIVÉ ET SCIENCES CRIMINELLES**  
**ANNÉE 2018 - 2019**

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS

NON ADMISSIBLES

Les candidats non admissibles qui le souhaitent seront reçus par leurs rapporteurs dans les locaux du concours - 7<sup>ème</sup> étage - Université Paris II - 92 rue d'Assas – Paris 6<sup>ème</sup>, à une date qui leur sera précisée ultérieurement.

Vous devez vous faire connaître **avant le 11 mars 2019 impérativement** en adressant votre demande par courriel à Mme Marie-Hélène RANGUIN ([marie-helene.ranguin@education.gouv.fr](mailto:marie-helene.ranguin@education.gouv.fr)).

Fait le 26 février 2019